

Québec, le 1 avril 2019

OBJET : Demande de bourse

Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, un formulaire de Demande de bourse pour l'année scolaire 2019-2020.

Les dossiers complets doivent être reçus au Collège pour le 22 mai 2019 16 h, pour être traités avant la fin de l'année scolaire. Les demandes reçues après le 22 mai, mais avant le 30 septembre 2019 seront traitées dans le mois d'octobre, s'il reste des sommes d'argent à l'enveloppe prévue à cet effet (environ 19 000 \$),

Afin de compléter cette demande, nous vous demandons :

- ✓ De remplir & retourner le formulaire ci-joint ;
- ✓ D'inclure une copie complète pour chaque parent de son rapport d'impôt provincial 2018 et de l'avis de cotisation d'impôt reçu ;
- ✓ D'inclure une copie de l'avis annuel 2018-2019 du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants 2018-2019 (communément appelée la confirmation de la déduction familiale provinciale reçue à l'été 2018 - l'an dernier) ;
- ✓ De rédiger une lettre justifiant votre demande, en précisant : tout autre soutien financier pour l'enfant (grands-parents, travail d'été...), le rendement académique et le comportement de l'enfant dans son école.

👉 Le dossier ne sera pas étudié sans tous les documents demandés.

Nous vous précisons que la Fondation contribue au maximum de 50 % des frais de scolarité. Il a été établi que pour l'année scolaire 2019-2020, le maximum sera de 1 475 \$. De plus, comme il s'agit d'une aide financière pour un mauvais passage financier familial, à la 3^e bourse le montant pourra être réduit de 25 % pour les demandes suivantes.

Si des précisions sont nécessaires, vous pouvez rejoindre la soussignée par courriel à comptabilite@collegedechampigny.com ou au 418-872-0508.

Pour la Fondation Collège de Champigny,



France Trudelle,
trésorière

france.trudelle@collegedechampigny.com

Critères d'analyse

Nom de l'élève:	1		Groupe		# Ass. Sociale
	2				
	3				

Nom des parents:

père	mère
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

Adresse:

<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

Numéro de téléphone

père	mère
Résidence: <input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Travail: <input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

Situation de la famille S.V.P. - Cochez

Marié(e):	<input type="checkbox"/>	
Divorcé(e):	<input type="checkbox"/>	
Monoparentale:	<input type="checkbox"/>	précisions à fournir dans votre lettre

Revenu du père		ligne 275
Revenu de la mère		ligne 275
Autres revenus	<input style="width: 95%;" type="text"/>	
Allocations familiales Provinciales	<input style="width: 95%;" type="text"/>	
Total	<input style="width: 95%;" type="text"/>	

* Ces informations doivent concorder en tous points avec les avis de cotisation reçus du **gouvernement provincial**.

* **Une copie de chaque rapport d'impôt et avis provinciaux** doit être jointe à la présente demande pour fin d'analyse et de traitement.

* **Une copie du relevé d'allocations familiales provinciales** doit être joint à la présente demande pour fin d'analyse et de traitement.

* **Dans autres revenus** inclure le montant de pension alimentaire reçu.

Nombre d'enfants à charge

Nombre d'enfants fréquentant le:

Primaire	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Secondaire	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Post-secondaire	<input style="width: 95%;" type="text"/>

Nombre d'enfants au Collège

S.V.P. - Cochez

Famille monoparentale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Maladie du soutien de famille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Chômage du soutien de famille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

Bourses déjà reçues (préciser les montants et les années):

Réservé à la
Fondation

Cote

Total

* **Joindre une lettre justifiant une demande d'aide financière.**
Si vous avez coché famille monoparentale, préciser si l'autre parent est vivant? S'il contribue financièrement? Faire mention de tout autre soutien financier pour l'enfant: grands-parents, travail,...

Date	Signature du père	Signature de la mère

N.B.: Le dossier ne sera pas étudié sans tous les documents demandés.

RAPPEL: Les dossiers doivent être reçus au Collège pour le 22 mai 2019 pour être traités avant la fin de l'année scolaire. Les demandes reçues après le 22 mai mais avant le 30 septembre 2019 seront traitées dans le mois d'octobre, s'il reste des sommes d'argent à l'enveloppe prévue à cet effet. Ce fonctionnement a été mis en place en raison de l'accroissement du nombre de demandes. Dans tous les cas, la date limite pour présenter une demande pour 2019-2020 est le 30 septembre 2019.